

Athena Plus Juillet 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 18 mai 2018⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athena Plus Juillet 2018 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- ▶ Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- Yeriode de commercialisation : Du 6 juin 2018 au 17 juillet 2018.
- Éligibilité: contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Athena Plus Juillet 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- ➤ Code ISIN: FR0013334158

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.

Athena Plus Juillet 2018

EN QUELQUES MOTS

Athena Plus Juillet 2018 est un titre de créance d'une durée maximale de 10 ans, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du marché actions de la zone euro via l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % («l'Indice»). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.
- ≥ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 1,5 % par trimestre écoulé (soit un gain de 6 % par année écoulée), si du 4º au 39º trimestre, à une Date d'Observation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ≥ À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Inital, majoré d'un gain de 60 %, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100 % et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si le niveau de l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance Athena Plus Juillet 2018, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 17 juillet 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 1er août 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 17 juillet 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Athena Plus Juillet 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Athena Plus Juillet 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Du 4º au 39º trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- Du 4º au 39º trimestre, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 1,5 % par trimestre écoulé⁽¹⁾, soit 6 % par année écoulée.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Athena Plus Juillet 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie **d'un gain final de 60** %⁽²⁾, soit 1,5 % par trimestre écoulé.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Athena Plus Juillet 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100 % mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale (18 juillet 2028).

INCONVÉNIENTS

- Athena Plus Juillet 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en niveau de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de Athena Plus Juillet 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 an à 10 ans).
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,5 %⁽³⁾ par trimestre écoulé (soit 6 % par année écoulée). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est équipondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- Risque de perte en capital : en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- Eléau sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- Risque de marché : le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- Risque de contrepartie: le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- Risque de liquidité: certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

(1) Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 5,76 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,76 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 4,79 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel Net de 3,79 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement, d'absence de faillite ou de mise en résolution de l'Émtteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

4/8

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LE 4^E TRIMESTRE

Du 4° au 39° trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé⁽¹⁾, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL

UN GAIN DE 1,5 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ

(SOIT UN TRA BRUT $^{(2)}$ MAXIMUM DE 5,76 $\%^{(4)}$) (SOIT UN TRA NET $^{(3)}$ MAXIMUM DE 4,76 $\%^{(4)}$)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Athena Plus Juillet 2018** s'arrête automatiquement; sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 18 juillet 2028, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 1er août 2028 :

LE CAPITAL INITIAL

UN GAIN DE 60 % (SOIT 1,5 % PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ)

(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ DE 4,79 %) (SOIT UN TRA NET⁽³⁾ DE 3,79 %)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 1^{er} août 2028 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ DE 0 %) (SOIT UN TRA NET⁽³⁾ DE -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 1^{er} août 2028:

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DU NIVEAU DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE. (SOIT UN TRA BRUT⁽²⁾ INFÉRIEUR À -4,96 %) (SOIT UN TRA NET® INFÉRIEUR À -5,96 %)

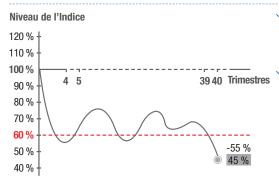
- (1) Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux Dates de Constatation Trimestrielle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part.
- ⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
- ⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
- (4) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 6 % à la 11º Date de Remboursement Automatique Anticipé (4º trimestre).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement automatique anticipé (à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et Athena Plus Juillet 2018 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

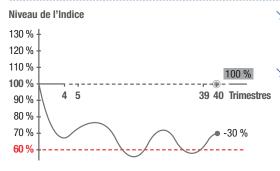
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE LE 40^E TRIMESTRE (SUPÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle du niveau de l'Indice soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (identique à celui de l'Indice) TRA net⁽²⁾ : -8,64 % (identique à celui de l'Indice)

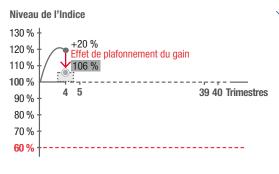
SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE LE 40^E TRIMESTRE (INFÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des trimestres écoulés.
 - À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %): l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final: 100 % du Capital Initial TRA brut⁽¹⁾: 0 % (contre -3,49 % pour l'Indice) TRA net⁽²⁾: -1,00 % (contre -4,49 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{ro} Date d'Observation Trimestrielle, le 18 juillet 2019, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 6 % au titre des trimestres écoulés (4 x 1,50 %). Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 106 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 106 % du Capital Initial TRA brut $^{(1)}$: 5,76 % (contre 19,14 % pour l'Indice) TRA net $^{(2)}$: 4,76 % (contre 18,14 % pour l'Indice)

- Performance de l'Indice iSTOXX® 70 EWD5
- --- Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
- Gain

- Niveau de remboursement du titre de créance
- --- Seuil d'activation du remboursement automatique anticipé (100 %)

Information importante : la valorisation de Athena Plus Juillet 2018 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 100 % et 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(D) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables)

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA Net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 Equal Weight Decrement 5 % (code ISIN : CH0321427582) est un nouvel indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1 008,47 points, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous). Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondéréés, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière.

L'Indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2008-2018 s'élève à 3,98 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Sa composition et son évolution sont disponibles sur le site : https://www.stoxx.com.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 9 MAI 2008 ET LE 9 MAI 2018



Performances comparatives	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5	-0,43 %	30,19 %	-4,66 %
Indice Euro STOXX 50®	-2,17 %	28,72 %	-6,10 %

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5

- ADDIDAS AHOLD DELHAIZE AIR LIQUIDE **AIRBUS** AKZO NOBEL **ALLIANZ** AMADEUS IT GROUP ANHFUSER-BUSCH INBEV ARCELORMITTAL ASMI HOLDING ASSICURAZIONI GENERALI AXA BASE BCO SANTANDER
- BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA BMW
- BNP PARIBAS CONTINENTAL CRH
- DAIMLER DANONE
- DEUTSCHE BANK DEUTSCHE BOERSE

- DEUTSCHE POST
- DEUTSCHE TELEKOM
- E.ON
- **ENEL**
- **ENGIE**
- ENI
- ESSILOR INTERNATIONAL
- FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES
- **FRESENIUS**
- FRESENIUS MEDICAL CARE
- SOCIETE GENERALE
- HEINEKEN
- HENKEL PREF IBERDROLA
- INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA
- INFINEON TECHNOLOGIES
- ING
- INTESA SANPAOLO
- KBC
- KERING
- LINDE TENDERED
- LVMH MOET HENNESSEY
- MICHELIN
 - MUENCHENER RUECK

- NOKIA
- **ORANGE**
- L'OREAL
- PERNOD-RICARD
- PHILIPS
- RENAULT
- REPSOL
- SAFRAN
- SAINT GOBAIN
- SAMPO
- SANOFI
- SAP
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SIEMENS
- **TELEFONICA**
- TOTAL
- UNIBAIL -RODAMCO
- UNICREDIT
- UNILEVER NV
- VINCI
- VIVENDI
- **VOLKSWAGEN PREF**

7/8

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270.	
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).	
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 18 mai 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.	
Période de commercialisation	Du 6 juin 2018 au 17 juillet 2018	
Devise	Euro (€)	
Code ISIN	FR0013334158	
Valeur Nominale	1 000 €	
Durée d'investissement conseillée	10 ans	
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (code Bloomberg : ISX70D5 index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %	
Prix d'Émission et de commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,96 % le 6 Juin 2018 et progressera au taux annuel 0,20 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 17 juillet 2018.	
Date d'Observation Initiale	18/07/2018	
Date d'Émission	05/06/2018	
Date d'Observation Trimestrielle	Tous les 18 de chaque trimestre, à partir du 18 juillet 2019 (inclus) jusqu'au 18 avril 2028 (inclus), ou le jour de bourse suivant si le 18 du trimestre n'est pas un jour de bourse.	
Date de remboursement automatique anticipé	Le 14° jour suivant la Date d'Observation Trimestrielle ou le jour suivant si ce jour n'est pas un jour de bourse.	
Date d'Observation Finale	18/07/2028	
Date d'Échéance	01/08/2028 en l'absence de remboursement anticipé.	
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 18/07/2018	
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixi s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des condition normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat n sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.	
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equityderivatives.natixis.com).	
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.	
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.	
Liquidité	Quotidienne	
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.	
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg	
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée su la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé el une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions son disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.	
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres	

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de l-Kapital qui commercialise le produit Athena Plus Juillet 2018. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Athena Plus Juillet 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Athena Plus Juillet 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 4 juin 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www. amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR ») en France en qualité de Banque — prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX LTD

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 021 289 259,20 euros Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

